

Reçu en préfecture le 05/11/2025







EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SÉANCE DU MARDI 28 OCTOBRE 2025 à 17H30 SALLE DES FÊTES DE FRAUSSEILLES

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
40	31	34

L'an deux mille vingt-cinq, le 28 octobre, à 17 Heures 30, le Conseil de la Communauté de Communes du Cordais et du Causse ; dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle des fêtes de Frausseilles sous la présidence de Bernard ANDRIEU, Président.

Présents: M. Patrick Montels, M. Jérôme Flament, M. Bernard Andrieu, Mme Sandrine Lacroix, M. Bernard Tressols, M. Jean-Michel Piednoël, Mme Caroline Breuillard, Mme Arielle Brun, M. Daniel Ganthe, M. Frédéric Ichard, M. Laurent Deshayes, M. Serge Besombes, M. Patrick Lavagne, M. Philippe Woillez, M. Bernard Bouvier, Mme Nadine Filipe, M. Claude Geniey, M. Pierre Paillas, Mme Sylvie Gravier, M. Jean-Luc Viguier, Mme Christine Tressols, M. Jean-Philippe Gineste, Mme Laurence Poillerat, M. Thierry Guiraud, M. Laurent Vaurs, M. Alex Brière, M. Jean-Christophe Cayre, M. Thierry Douzal, M. Jérémie Steil, M. Jean-Christian Bohère, M. Franck Cebak.

Pouvoirs : M. Serge Dalmières pouvoir à M. Jérôme Flament, Mme Delphine Pinczon Du Sel pouvoir à Mme Laurence Poillerat, Mme Nathalie Mulet pouvoir à M. Jérémie Steil.

Absents et excusés : M. Jean-Claude Lavi, M. Benoit Ourliac, M. Serge Rouquette, M. Bernard Rivière, M. Jean-Paul Marty, M. Matthieu Amiech.

D86-2025 DELIBERATION PORTANT ADMISSION EN NON-VALEUR DE PRODUITS IRRECOUVRABLE POUR LE BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES (OM)

Monsieur le Président donne lecture au Conseil Communautaire de l'état de présentation en non-valeur envoyé par le service de gestion comptable des finances publiques de Gaillac-Cadalen.

Dans le cadre du budget annexe des ordures ménagères des non-valeurs ont été enregistrées portant sur des créances liées aux services de cantine et de garderie. Malgré les démarches de recouvrement, ces créances n'ont pu être récupérées et sont donc annulées. Ces non-valeurs viennent en diminution des recettes prévues, conformément aux règles de gestion budgétaire et comptable.

Le montant des non-valeurs est de 736.14€ (Numéro de liste 716391412)



ENTENDU L'EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE

- > ACCEPTE de déclarer le montant de 736,14€ énoncé ci-dessus en non-valeur,
- ➤ **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe 2025 du Service OM de la 4 C section de fonctionnement article 6541.
- > **DONNE** tout pouvoir au Président pour mettre en œuvre cette délibération

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an, que ci-dessus, au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Philippe Woillez

Bernard ANDRIEU